

Comité de filière : l'Union Syndicale Solidaires quitte cette institution qui ne sert qu'à cacher le manque d'ambition de l'État et des employeurs pour les métiers de l'animation.

Après une mobilisation historique des salarié-es de l'animation pour crier leur besoin de reconnaissance en 2021 et 2022, et le constat partagé à toutes les échelles d'une crise profonde de la filière animation, et suite à des assises de l'animation organisée par le gouvernement sans aucune ambition réelle pour la filière, le gouvernement a mis en place il y a plus d'un an un **comité de filière animation**.

Le Comité de filière animation est un échec et ne vise qu'à créer des réunions institutionnelles, concentrées et chronophages, pour que rien ne bouge.

Même si nous avons accueilli la création du Comité de filière animation avec grand scepticisme, nous avons décidé de nous y impliquer afin de défendre le secteur et les travailleur-euses de l'animation et faire entendre leur voix. La filière de l'animation repose bien sur les salarié-es qui font vivre au quotidien les actions d'éducation, de lien, d'ouverture, d'émancipation et de citoyenneté encore plus indispensables aujourd'hui.

Un an après, force est de constater que la situation des travailleur-ses ne s'est pas améliorée, et qu'elle a même stagné voire empiré, sur fond d'inflation et de hausses des salaires totalement indignes dans les branches publiques et privées. Le comité de filière, investi très massivement par l'ensemble des employeurs et collectivités territoriales, a alors constitué un lieu pour saboter toute perspective de revalorisations nécessaires à la reconnaissance des salarié-es. Tandis qu'il peine à dessiner de vraies perspectives, celui-ci a été et est instrumentalisé par le gouvernement pour servir de tremplin et d'espace de pseudo-concertation autour du SNU.

Les employeurs de l'animation (associations et collectivités locales) eux, ne font qu'entraver les mesures qui pourraient améliorer le quotidien des animateur-trices : pousser vers le bas les salaires à toutes les échelles, saboter la lutte contre les temps partiels subis, militer pour une revalorisation du contrat d'engagement éducatif pour éviter à tout prix que le gouvernement le réserve aux Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement.

Au lieu de s'en prendre aux droits des salarié-es et aux syndicats qui les représentent, c'est au gouvernement que les employeurs devraient demander plus de moyens.

L'Union syndicale Solidaires ne participera plus à ce simulacre

Si certaines associations et collectivités sont en difficulté, ce n'est pas aux salarié-es et aux publics, en premier lieu les enfants et les jeunes, d'en payer le prix.

Nous assistons avec sidération à la mise en place du dispositif coûteux, délétère et réactionnaire qu'est le SNU avec la participation complice de certaines grandes associations dites d'éducation populaire, qui n'ont qu'une vision gestionnaire et à court terme, alors même que ces dispositifs siphonnent tous les financements alloués aux associations et structures d'éducation populaire, si nécessaires actuellement et dans les prochaines années.

Plutôt que de souhaiter investir des milliards dans le SNU, il est prioritaire d'investir dans la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'éducation des jeunes, des enfants et de tous les publics. Ils et elles en tireront plus de bénéfices d'avoir auprès d'eux des animateur-ses soutenu-es, reconnu-es et dignement payé-es que de saluer tous les matins la levée de drapeau.

Un bilan bien chétif

Entre les annonces et la réalité, après plus d'un an d'existence du comité, le bilan est quasi-nul :

- Les Contrats d'Engagement Éducatif ne sont toujours pas interdits pour les Accueils Collectifs de Mineurs sans hébergement, alors que la mesure avait été annoncée suite aux Assises de l'Animation. Aucune perspective sérieuse dans ce sens n'est actée.
- Le temps de préparation des animateur-trices pour leurs activités n'est pas à la hauteur : rien n'est prévu de façon obligatoire dans le public et ce qui est prévu dans le secteur privé est indécent et déconnecté de ce que demandent des animations de qualité. Il est donc assumé par les employeurs-ses que de nombreux-ses salarié-es devront préparer leurs activités sur du temps bénévole, ce qui est inacceptable et illégal.
- Aucune mesure n'est discutée pour augmenter les taux d'encadrements, taux qui ont été diminués ces dix dernières années avec la mise en place des PEDT.
- Les salaires sont toujours indécents, avec une majorité de travailleur-euses en situation de temps partiel subi et de précarité qui touche tout particulièrement des femmes.
- Le groupe de travail du comité de filière autour du SNU n'a aucun intérêt vu qu'il a été décidé par le gouvernement la généralisation et l'obligation du SNU, sans aucune concertation réelle des acteurs-trices de la branche. Son seul rôle est de permettre à certaines grandes fédé-

rations dites d'éducation populaire de se placer comme opérateurs de ce nouvel embrigadement.

– Aucun fonds massif à la hauteur des enjeux n'est concédé par le gouvernement à un secteur et à une filière si indispensable et si peu reconnue.

Pourtant, les solutions existent

Dans la Branche privée de l'animation :

- Une augmentation réelle et immédiate des salaires.
- Un renforcement des taux d'encadrement : un animateur-trice pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur-trice pour 12 enfants de plus de 12 ans. Jamais en dessous !
- Une prise en compte de temps de préparation à la hauteur de 33 % minimum du temps d'animation.
- Un arrêt de la dérogation régressive au temps partiel accordée par la convention collective de l'animation ECLAT (le syndicat patronal Hexopée fait des manœuvres pour empêcher le droit d'opposition des organisations syndicales CGT et Solidaires pourtant majoritaires dans la branche de l'animation ECLAT).
- L'arrêt de l'obligation du SNU et le redéploiement du budget vers d'autres dispositifs permettant une réelle mixité et des actions émancipatrices (animations de proximité et dans les territoires, classes découvertes, colonies de vacances...).
- La suppression des Contrats d'Engagement Éducatif et leur requalification en CDI ou CDD, et des sanctions pour les employeurs-ses, en trop grand nombre, qui n'en respectent pas le cadre.
- Obligation de déclaration de tous les temps d'accueil auprès de Jeunesse et Sport afin de contrôler les taux d'encadrement.

Dans la branche publique :

- Comme dans le privé les taux d'encadrement dérogatoires permis par les Plans Éducatifs Locaux et PEDT (portant engagement sur la qualité éducative des accueils) n'ont pas de sens.
- 1/8 enfants de moins de 6 ans et 1/12 usagers de plus de 6 ans c'est bien assez !
- Obligation de déclaration de TOUS LES temps d'accueil auprès de Jeunesse et Sport, pour en finir avec les accueils à un-e encadrant-e pour 20 enfants voire plus.
- Titularisation des contractuel-les de la fonction publique pour une reconnaissance de la professionnalisation des agents, abandon temps partiels subis et des vacances.
- Création d'une filière animation digne de ce nom, no-

tamment par la création d'une catégorie A permettant la valorisation de la filière et l'évolution professionnelle.

– Dans le cas où le temps de travail serait annualisé, cette annualisation doit permettre le calcul et la rémunération (majorée) des heures supplémentaires ou a minima permettre leur récupération (elle aussi majorée).

– Le respect des statuts de la fonction publique.

Un comité de filière Animation qui se fera sans les salarié-es de l'animation

Après la CGT, Solidaires refuse à son tour de servir de caution et ne souhaite pas poursuivre un travail qui ne se transpose que par des accords défavorables dans le secteur privé et par un immobilisme dans le secteur public. Le comité de filière se fera sans les syndicats représentant de façon majoritaire les salarié-es dans la branche de l'animation ECLAT.

Il ne nous semble pas possible de faire fi des blocages et attaques du patronat (Hexopée) dans la branche privée de l'animation, et de l'incapacité des collectivités et employeurs à exiger plus de moyens de l'État. Ce sont donc les salarié-es et la qualité d'accueil des jeunes qui en sont la première variable d'ajustement.

Il ne nous est également pas possible de faire fi du positionnement public de certains de nos employeurs au sein de ce comité, en contradiction totale avec ce qui se passe réellement sur le terrain. Ceux-ci manœuvrent jour après jour pour que notre secteur qui a tant de besoins de revalorisation et de régularisation reste le royaume de la précarité et des dérogations au Code du travail.

Nous préférons investir notre énergie à la défense des revendications que nous portons depuis longtemps, plutôt que continuer à perdre notre temps dans un comité dans lequel les syndicats représentants les salarié-es ne bénéficient d'aucune écoute et qui sert davantage à se placer et à se faire mousser par l'État pour certain-es participant-es, qu'à défendre une réelle reconnaissance des travailleur-uses et activités de la Branche, servant davantage les ambitions individuelles. C'est pourquoi, nous ne participeront plus à ce comité, aussi chronophage qu'inutile.

Nous tenons à réaffirmer à tous-tes les travailleur-euses de la Branche que nous continuerons à défendre leurs droits sans relâche !

L'animation et l'éducation populaire sont indispensables à la société. Mépriser à ce point les salarié-es contribue à mépriser tout le secteur. Les mobilisations des salarié-es doivent continuer !

Solidaires dans l'animation :



ASSO-Solidaires
contact@syndicat-asso.fr
syndicat-asso.fr



Sud Santé Sociaux
contact@sudsantesociaux.org
sudsantesociaux.org



Sud Culture
sud@culture.gouv.fr
sud-culture.org



Sud Collectivités Territoriales
fedesudct@gmail.com
<https://sud-ct.org>